

## SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

### Compte-rendu

#### Commissions thématiques « Ressource en eau »

**21 juin/3 septembre 2012 – DURY**

La Commission thématique « Ressource en eau » du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 21 juin et le 3 septembre 2012 à 9h30 dans les locaux du Syndicat Mixte AMEVA, sous la présidence de M. Claude DEFLESSELLE.

L'ordre du jour concernait l'état des connaissances sur la qualité des masses d'eau et les prélèvements de la ressource sur le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

#### Etaient présents aux réunions :

Nom	Organisme
M. Claude DEFLESSELLE	Président de la Commission thématique « Ressource en eau », Mairie de Coisy
M. René DELATTRE	Mairie de Miraumont
M. Audoin de l'EPINE	Mairie de Prouzel
M. Vincent MERCIER	Conservatoire du littoral
M. Christophe MOREAU	Conseil général du Pas-de-Calais
M. Sabine ROGIER	Conseil général de la Somme
M. Olivier CREPIN	Amiens métropole
Mme Marie-Olivia ALLARD	Conseil Régional de Picardie
M. Fabien ROUSSEL	Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral picard
Mme Delphine DELCUF	Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Franck CANTIN	Amiens métropole
Mme Myriam CHELY	CPIE Vallée de la Somme
M. Thierry VANTYGHEN	AUEBS
M. Emmanuel du TERTRE	Chambre d'Agriculture de la Somme
M. Vincent DEMAREST	Chambre d'Agriculture de la Somme
Mme Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. François BLIN	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Didier LHOMME	DDT Oise
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
M. Pierre MOROY	DDTM Somme
Mme Coline HENNEQUIN	Syndicat mixte AMEVA
Mme Caroline ROHART	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA

## Ordre du jour :

- ❶ Préambule sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
- ❷ Présentation du territoire
- ❸ Etat d'avancement de l'état des lieux
  - Qualité des eaux superficielles
  - Qualité des eaux souterraines
  - Prélèvements d'eau
- ❹ Outils et actions
- ❺ Compléments de l'état des lieux
- ❻ Echancier

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA :

[www.ameva.org](http://www.ameva.org), onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

## Préambule :

M. DEFLESSELLE remercie les personnes présentes de leur participation aux réunions de la Commission thématique « Ressource en eau ».

### 1. Préambule sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Mme ROHART explique le SAGE et les documents qui le composeront. Elle présente les étapes qui jalonnent le projet de SAGE ainsi que l'échancier des différentes phases de travail.

M. DEMAREST demande quand sera travaillé l'état des lieux du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Mme ROHART indique que les Commissions thématiques et les Comités géographiques, mis en place par la CLE, sont des groupes de travail pour l'élaboration de l'état des lieux du SAGE. L'ensemble des contenus présentés lors de ces réunions sont débattus afin de faire partie intégrante de l'état des lieux du SAGE. Un avant-projet du document d'état des lieux sera proposé en Commissions thématiques et en Comités géographiques, pour une validation possible dans le courant de l'année 2014.

### 2. Présentation du territoire

Mme ROHART présente le périmètre du SAGE, son réseau hydrographique, les masses d'eau superficielles et souterraines concernées.

### 3. Etat d'avancement de l'état des lieux

- Qualité des eaux superficielles

Mme HENNEQUIN explique la notion de bon état écologique et chimique dans les eaux superficielles issue de la Directive Cadre sur l'Eau. Elle présente dans un premier temps chacun des paramètres qui composent la qualité physico-chimique et biologique sur le territoire.

La qualité physico-chimique est équivalente entre 2008 et 2010 sur le périmètre du SAGE. La majorité du territoire a une bonne qualité mais trois masses d'eau présentent une détérioration de leur qualité : le Scardon classé en qualité moyenne, la Maye en qualité médiocre et le Canal de Cayeux en mauvaise qualité.

La qualité biologique sur le territoire s'est dégradée sur 2 masses d'eau entre 2007 et 2010 : la Maye et l'Ancre sont passées d'une qualité moyenne à une qualité médiocre et le Scardon s'est dégradé en qualité moyenne. Par contre, la qualité biologique des masses d'eau de l'Hallue, de la Somme canalisée et du Canal maritime s'est améliorée, passant d'une qualité moyenne à bonne.

A la suite de la présentation de la qualité des masses d'eau superficielles, M. VORBECK précise qu'il serait plus correct sur la représentation cartographique, d'illustrer la classe de qualité sur le linéaire du cours d'eau que sur l'intégralité de la masse d'eau.

Mme ROHART rappelle que les cartographies du SDAGE sont effectivement réalisées comme l'indique M. VORBECK mais qu'il a été choisi de l'illustrer ainsi dans la présentation pour un souci de clarté car il y a 15 masses d'eau superficielles sur le territoire.

M. VANTYGHEN s'étonne qu'il n'y ait qu'un seul point de référence par masse d'eau pour déterminer le bon état dans la DCE. Il explique que la situation du point où sont effectuées les mesures, à l'amont ou à l'aval du cours d'eau, peut largement influencer les analyses de qualité. Il prend l'exemple de l'Ancre, où le point de mesure est situé à l'aval de la ville d'Albert qui influence certainement la qualité globale en ce point.

M. VORBECK explique que l'unique point de référence par masse d'eau est le choix de réponse national de la France à la DCE. Il rappelle que, sur le territoire, certaines masses d'eau n'ont pas de point de mesure de référence (Hallue et Saint-Landon pour certains paramètres) et qu'ils sont assimilés à une masse d'eau adjacente.

M. BLIN rappelle qu'il existe sur le bassin le Réseau de mesure Historique Artois-Picardie (RHAP) qui permet de vérifier la qualité des masses d'eau en plusieurs points, notamment sur l'Hallue et le St-Landon. Ces nombreux points de mesure ne sont pas considérés au niveau européen. Le réseau de mesures DCE est restreint en nombre de stations pour des raisons économiques, mais les points choisis sont révélateurs des 2/3 du bassin. Il indique qu'il est préférable que le SAGE utilise le RHAP pour aller au-delà du réseau DCE et pouvoir se faire une idée précise de la qualité de l'eau sur le bassin.

Mme AUBERT précise que si la CLE du SAGE souhaite apporter des mesures supplémentaires aux réseaux de mesure existants, cela risque d'occasionner des coûts très importants et ces mesures ne pourraient être que ponctuelles. Le réseau DCE est plus fiable puisqu'il reprend une partie du RHAP et sera maintenu sur le long terme. Il est donc à conserver au sein des SAGE.

M. VORBECK signale que le SAGE prend en compte les réseaux existants pour chacun des paramètres mais que l'état écologique présenté en bilan correspond effectivement à l'analyse faite en réponse à la DCE. Il faudrait faire apparaître tous les points de mesure sur les cartographies de qualité ce qui permettrait de nuancer le propos.

M. MOROY indique qu'il faut choisir dans l'état des lieux du SAGE, un niveau de détail inattaquable par la suite au tribunal administratif.

M. VORBECK précise qu'il existe une problématique liée initialement au découpage des masses d'eau, trop étendues sur le bassin Artois-Picardie. Certains sous-bassins versants n'ont pas de masse d'eau à part

entière : la Luce, la Trie, les Trois doms et les Evoissons sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Ils ont été intégrés dans des masses d'eau plus larges, qui parfois n'ont pas la même typologie, comme la Trie qui est intégrée à la masse d'eau du Canal maritime, cette dernière étant considérée comme masse d'eau fortement modifiée.

Il propose à la Commission thématique « Ressource en eau » l'intervention d'un expert de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour expliquer précisément le système des réseaux de mesure et les analyses effectuées sur les masses d'eau.

Suite à la présentation de la carte sur les indices biologiques, M. MERCIER demande pourquoi les indices biologiques ne sont pas extrapolés à la masse d'eau.

M. VORBECK indique qu'il n'y a pas d'extrapolation à l'échelle de la masse d'eau car ces indices se basent sur du vivant. Ils sont donc la « photographie » du milieu à un instant « t ». Par contre, l'état biologique sera une extrapolation du croisement des différents indices sur la masse d'eau.

Il rappelle qu'il existe des indices particuliers sur les masses d'eau de transition et côtière qui aboutissent également à l'extrapolation présentée ici.

Mme HENNEQUIN présente l'état chimique des masses d'eau en 2007, sur la base du réseau DCE. Elle précise que les données 2010 ne nous ont pas encore été transmises malgré plusieurs demandes.

Il est constaté une absence de point de mesure sur les masses d'eau de l'Hallue et du Saint-Landon. Elle explique que les deux paramètres les plus déclassants sont les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), issus des différentes formes de combustion et les PolyBromoDyphénilEthers (PBDE), des retardateurs de flamme utilisés sur les produits manufacturés.

M. VORBECK indique que les dernières données datent de 2010 et qu'elles sont en possession de la DREAL Picardie.

Il précise qu'il existe une réelle difficulté d'actions sur ce type de paramètres (HAP, PBDE). Par contre, ils ne sont présents que dans les eaux superficielles car le sol filtre ou dégrade ces molécules qui n'atteignent pas les eaux souterraines. Il indique que le Diuron qui apparaît en 2007 sur la masse d'eau de l'Avre, n'apparaît plus en 2010 car l'industrie responsable de la pollution n'est plus en activité.

M. MOROY signale que les données 2010 ne sont pas diffusables actuellement car elles sont en cours de validation auprès des services compétents. Elles serviront notamment au rapport du SDAGE à demi parcours auprès de l'Europe.

- *Qualité des eaux souterraines*

Mme HENNEQUIN explique la notion de bon état des eaux souterraines alliant les aspects qualitatifs et quantitatifs.

Mme ROHART explique que le choix a été fait de ne présenter que les deux paramètres déclassants sur le territoire du SAGE, signalés dans le Programme de mesures : les phytosanitaires et les nitrates.

A la suite de la présentation de la cartographie des nitrates, M. DEMAREST signale que les seuils de la grille de qualité des nitrates présentés sont très bas et ne correspondent pas à ceux présentés par la DREAL concernant la Directive Nitrates et le classement des zones vulnérables sur le territoire.

M. VORBECK indique qu'il s'agit en effet de seuils différents, ces derniers étant issus du « Seq Eau », système d'analyse national utilisé pour répondre à la DCE sur le paramètre « nitrate ».

M. BLIN demande si toutes les analyses de qualité sont intégrées pour le déclassement des masses d'eau souterraines au niveau de la DCE.

M. VORBECK précise qu'une seule problématique suffit à dégrader la masse d'eau. Sur le territoire du SAGE, la masse d'eau 1011 est déclassée principalement à cause des nitrates, de l'atrazine et du tétrachloroéthylène et la masse d'eau 1012 à cause des nitrates et du déséthylatrazine, qui est un sous-produit de l'atrazine.

- Prélèvements d'eau

Mme ROHART présente les prélèvements d'eau sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, sur la base des prélèvements déclarés auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elle signale que la majorité de l'eau est prélevée dans la nappe. La consommation moyenne annuelle sur le SAGE est de 68 Millions de m<sup>3</sup>, dont 6 fois plus en eau souterraine qu'en eau superficielle. La répartition est de 38 Mm<sup>3</sup> pour l'eau potable, 20 Mm<sup>3</sup> pour l'industrie et 9 Mm<sup>3</sup> pour l'agriculture.

Il est précisé que l'usage inconnu indiqué sur les cartes correspond aux prélèvements de la CCI d'Amiens.

M. LHOMME précise que la forte diminution des prélèvements en industrie est en corrélation avec la baisse d'activité des dernières années.

M. VANTHYGEM indique que les process se sont également beaucoup améliorés, entraînant une économie d'eau. Il souligne qu'ici ne sont présentés que les prélèvements d'eau déclarés à l'Agence de l'Eau. Ces derniers ne prennent pas en compte l'eau restituée au milieu, ils n'illustrent donc pas la consommation réelle de l'industrie sur le territoire. Il prend pour exemple qu'une industrie qui utilisera l'eau pour le refroidissement rendra au milieu la totalité de l'eau prélevée (excepté pour l'évaporation), n'entraînant donc pas de consommation effective. Il précise également que les process industriels nécessitent souvent l'utilisation d'eau propre impliquant le prélèvement de l'eau souterraine.

M. VORBECK précise qu'il existe une problématique liée à la nappe contaminée dans le Vimeu. Les prélèvements sont donc effectués plus au sud, sur le SAGE de la Bresle, afin d'alimenter ce secteur. Il rappelle que les Chambres de Commerce et d'Industrie ont également un réseau de suivi des nappes qu'il serait intéressant d'intégrer à l'Etat des lieux du SAGE.

#### 4. Outils et actions

Mme ROHART présente les Services Publics d'Assainissement Non collectif sur le territoire du SAGE. Elle rappelle que la réglementation prévoit que les diagnostics des installations d'assainissement non collectif des particuliers doivent être réalisés pour la fin de l'année 2012.

M. DEFLESSELLE signale que le problème de cette réglementation est qu'on ne peut obliger les particuliers à laisser rentrer les personnes habilitées pour le diagnostic. Les diagnostics sont donc effectués sur la population volontaire des territoires.

M. DELATTRE indique que sur la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, Véolia est chargé d'effectuer les contrôles. Il indique que si les particuliers refusent d'ouvrir leur porte, Véolia envoie un courrier de mise en demeure.

M. DEFLESSELE signale que pour la Communauté de Communes Bocage Hallue, il y a plus de 50 % de refus. Il indique qu'il faudra faire le bilan après l'échéance de 2012. Il espère que la réglementation va évoluer vers un diagnostic obligatoire, car actuellement, sans sanction, le diagnostic est difficile à imposer.

Mme DELCUFF indique que dans le Pas-de-Calais, il y a une réelle volonté de réhabiliter les installations d'Assainissement Non Collectif.

M. DEFLESSELE indique qu'il existe un socle commun de subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour tous les départements du bassin. L'Agence a mis en place un système de quotas de subventions par SPANC, limitant le nombre de dossiers subventionnés par année.

Par contre, les Conseils Généraux ont des politiques de financements propres. Dans le Pas-de-Calais, les subventions du CG vont directement aux particuliers alors que dans la Somme, le CG ne subventionne que si ce sont les Communautés de Communes qui prennent la compétence pour effectuer les travaux chez les particuliers.

M. LHOMME précise que certaines Communautés de Communes de l'Oise ont pris des compétences supplémentaires au diagnostic, notamment sur l'entretien voire la réhabilitation.

Mme ROHART présente la cartographie des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur le territoire du SAGE.

M. DELATTRE indique qu'il a sur sa commune (Miraumont) un captage « Grenelle ». Le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) est en cours. Il explique que la démarche est déjà attaquée puisqu'un exploitant agricole a amené la commune devant le tribunal administratif de Douai suite à un problème dans le périmètre rapproché. Or, M. DELATTRE indique que sans arrêté préfectoral sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC), il n'existe aucun document opposable pour appuyer la protection de l'AAC. La problématique sur ce territoire est que plus de 40 % des terres de l'AAC appartiennent à 3 exploitants opposés à la démarche du DTMP.

M. CANTIN indique qu'Amiens métropole a également la charge d'un captage « Grenelle », Victorine Autier. Le captage subit actuellement des essais de forage pour mieux connaître l'origine de l'approvisionnement en eau. Il précise que l'ORQUE sur ce captage débutera en fin d'année 2012.

M. VORBECK signale qu'il n'y aura pas d'arrêté préfectoral pris dans un premier temps sur les AAC dans la Somme et prend comme exemple le captage de Caix. La préfecture a souhaité laisser une période de 3 ans pour la mise en place du programme d'actions agricole avec un suivi annuel du COPIL avant d'envisager la prise d'un arrêté.

Mme ROHART présente une cartographie concernant les futures communes à enjeu eau du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'évolution du nombre de ces communes éligibles aux financements prioritaires de l'AEAP est proposée principalement sur la base des périmètres concernés par les ORQUE.

#### 4. Compléments de l'état des lieux

Mme ROHART présente la proposition d'accompagnement des collectivités dans la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux. Elle propose que le SAGE soit porteur d'une démarche pour tendre vers le « zéro-phyto » des collectivités. Il sera proposé aux chefs-lieux de canton du périmètre du SAGE, un accompagnement dans cette démarche.

Mme ALLARD indique que les communes pourront signer la charte de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional de Picardie pour avoir accès, notamment, à des financements pour l'acquisition de matériel alternatif. L'objectif sera élaboré par palier, visant dans un premier temps un objectif de diminution de 50 % de l'utilisation de ces substances.

#### 6. Echéancier

Mme ROHART présente le planning des réunions prévues au cours de l'année 2012.

<b>2012</b>	<b>Réunions</b>
Janvier	16 janvier : Installation de la CLE
Mars	14 mars : 2 <sup>nde</sup> réunion de CLE
Mai	22 mai : Bureau de la CLE
Juin	11 juin : Commission Thématique Risques majeurs 15 juin : Commission Thématique Milieux naturels aquatiques 21 juin : Commission thématique Ressource en eau
Septembre	3 Commissions Géographiques
Novembre	3 Commissions Thématiques
Décembre	Réunions de Bureau + CLE

M. DEFLESSELLE invite les participants à envoyer toutes remarques a posteriori à l'animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Mme Caroline ROHART.

Après consultation de l'assemblée, M. DEFLESSELLE indique que l'ordre du jour est épuisé. Il remercie les membres de la Commission thématique « Ressource en eau » de leur participation à la réunion et clôture la séance.